



## DIVULGATION DES TRANSFERTS D'IMMEUBLES NON INSCRITS AU REGISTRE FONCIER

### IDENTIFICATION DU CÉDANT

Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social	No civique, rue
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

### IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE

Personne physique	
Nom :	Prénom :
Adresse de résidence principale	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Adresse où peut être transmis le compte : (si elle diffère de l'adresse de la résidence)	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association ou fiducie	
Nom :	NEQ :
Adresse du siège social	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Personne autorisée à agir en son nom	Nom et prénom :
	Adresse :

### IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ ET AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSFERT

Adresse de l'immeuble visé	No civique, rue :
	Ville :
	Province, code postal :
Cadastre (s'il y a lieu) :	Date du transfert :
Propriétaire apparent mentionné dans le dernier acte inscrit au Registre foncier, le cas échéant :	Nom :
Professionnel concerné dans le transfert de l'immeuble	Nom et prénom :
	Adresse :

### AUTRES INFORMATIONS – ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS

Montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$	Montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire : _____ \$
	S'il y a lieu, la portion de cette base visée au troisième alinéa de l'article 4 : _____ \$
Montant du droit de mutation : _____ \$	S'il y a lieu, l'un des articles 17 à 20 en vertu duquel le cessionnaire est exonéré du paiement du droit de mutation : _____ \$

L'avis de divulgation doit être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la municipalité au ministre du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

Transmettre par courriel avec copie de l'acte à [finance@nicolet.ca](mailto:finance@nicolet.ca)